



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 14 septembre 2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Pietranera in Festa pour l'exercice 2026-2027

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents :

Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Nathalie VALERY-GRAZIANI, Carulina COLOMBANI, Guy ARMANET, Philippe CIMINO, Jean-Charles LEONARDI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre ORSINI, Laurent PAPAIZIAN, Michel ROSSI, Gilles SIMEONI

Pouvoirs :

Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO

Nombre de membres composant le Bureau : 15

Quorum : 8

Votants : 15

Pour : 15

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Bureau du 14 septembre 2026

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20260914-BUR-AG-26-079-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Pietranera in Festa pour l'exercice 2026-2027

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 mars 2019 approuvant le règlement d'attribution des subventions aux événements à caractère économique et numérique ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment en matière de subventions : « toutes autres subventions, dans le respect, le cas échéant, des règlements et documents d'orientation approuvés par le Conseil » ;

Vu le programme d'animation de l'année 2026-2027 transmis par l'association Pietranera in Festa ;

Vu les statuts de l'association en du 15 novembre 2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Vice-président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

Le versement d'une subvention de 20 000 euros à l'association Pietranera in Festa, sise Maison des Associations, rue Strada Vecchia – 20200 Pietranera, pour l'organisation des manifestations prévues pour l'année 2026-2027 ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, service gestionnaire 3ECO, Chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr